

l'ap

snetaa
e.i.l

MENSUEL N° 509 / DÉCEMBRE 2009 / 1,3 €



Gagnons

ensemble

alors syndiquons-nous !

ACTUALITÉS

Conseil pédagogique
Réforme de recrutement
Les actes de violence
Assemblée générale
des instances syndicales

...

SOMMAIRE

HOMMAGE À JACK BOURDIN

p. 2

ÉDITORIAL

p. 3

ACTUALITÉS

Conseil pédagogique :
c'est quoi ce machin ?
p. 4

Réforme du recrutement
des enseignants
p. 5

Les actes de violence recensés dans les
établissements scolaires publics du 2nd
degré
p. 6 & 7

Lutte contre le déficit public au
Royaume-Uni : les hauts fonctionnaires
devront payer l'addition
p. 7

Budget 2010
p. 9

BRÈVES

p. 10 & 11

La réforme des pensions en Europe
Développer le syndicalisme
des retraité(e)s
p. 12 & 13

Assemblée générale des instances
syndicales européennes
Déclaration commune Snetaa / Fnc /
FP / FO
p. 14

Représentativité : liberté syndicale,
liberté d'expression et de revendication
p. 15

Brèves de décembre
p. 16



AP N° 509 / DÉCEMBRE 2009 /
Comité de rédaction : 74, rue de la Fédération
75739 Paris cedex 15 / Tél. 01 53 58 00 30 /
Fax 01 47 83 26 69 / snetaanat@aol.com / www.sne-
taa.org / Directeur de la publication : Christian
Lage / Commission paritaire : CPPAP 0110 S 07264
– ISSN 1273-5450 / Mise en page : Marianne
Morichaud / Photographies/Illustrations :
Photos.com - Snetaa/ Impression : Imprimerie
Lefevère, 2 chaussée Marcelin-Berthelot 59200
Tourcoing - Tél. 03 20 25 06 31
Supplément à l'IS n° 30

HOMMAGE À JACK BOURDIN



Le jeudi 22 octobre, nous apprenions le décès de Jack BOURDIN.

Sa brutale disparition nous a laissés, nous ses camarades, dans un profond désarroi.

Nous garderons de Jack, l'image d'un militant sincère et dévoué, qui a agi des années durant, avec le SNETAA, pour la défense et la promotion de valeurs qui nous sont communes :

- L'enseignement professionnel public et laïque ;
- Les droits et garanties statutaires du corps spécifique des PLP.

Nous saluons également la mémoire d'un militant qui a eu le courage en 1999, au plus mauvais moment, d'assurer la continuité des instances académiques du SNETAA de Lyon, dans des circonstances qu'il n'avait pas choisies, alors que son organisation était l'objet d'une sévère tentative de dislocation.

Il avait assuré pendant de nombreuses années les fonctions de commissaire paritaire avec toute la rigueur et l'humanité qui le caractérisait.

Depuis quelques années, Jack était à la retraite mais il se tenait régulièrement informé en participant aux diverses réunions afin de nous faire partager son expérience. Il était toujours de bon conseil, expliquait patiemment, savait écouter. Sous sa grande carcasse et sa moustache bourrue, se cachait un cœur d'or.

Jack, tu vas nous manquer, tu nous manques déjà.

Pour l'équipe académique de Lyon, Alain DENEUVE

Au revoir Jack,

Tous les membres du national, tes camarades commissaires paritaires te saluent. Tu savais être discret mais pour autant toujours disponible. Sincère, tu l'étais dans ta manière d'agir et de vivre tes valeurs, celles d'AUTREMENT que tu as portées.

Merci pour ton engagement et ta loyauté !



CHRISTIAN LAGE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Uni et rassemblé, le SNETAA-eiL poursuit sa route

"On peut mélanger l'espoir et le désespoir jusqu'à ne plus distinguer l'un de l'autre"

André Chamson

Dans le cadre de la préparation du congrès national, le vote d'orientation a été proposé aux adhérents. Cette année, il y a avait deux Courants de réflexion et d'action syndicales (CRAS) en compétition. Les adhérents se sont, dans leur grande majorité, prononcés pour le courant AUTREMENT. C'est donc le renouvellement de la confiance en l'équipe sortante malgré une campagne exacerbée et même parfois indigne de la part, fort heureusement, de quelques rares personnes. Ce moment fort de la démocratie interne marque le poids de chacun. Pour autant, le SNETAA reste, dans notre volonté, uni et rassemblé. C'est à chacun de nous tous de contribuer, au-delà de nos divergences, à le rendre plus fort.

La rénovation de la voie professionnelle a été difficile à obtenir. Elle est le gage du maintien d'une voie professionnelle publique et laïque au sein des Lycées Professionnels avec un parcours du CAP au BTS en LP. Sinon c'était au mieux sa dilution dans la réforme du Lycée, au pire sa disparition pure et simple. Sa mise en œuvre est difficile dans certaines académies, dans certains établissements. C'est pourquoi le SNETAA a refusé de siéger au groupe de suivi national alors que les engagements ministériels n'étaient pas tenus notamment ceux en faveur des avancées obtenues par les PLP.

Le Ministre a écrit au SNETAA-eiL pour

l'informer que la rénovation était bien poursuivie avec la même volonté et que les engagements seraient tenus y compris pour l'indemnité de CCF.

Encore une fois, le SNETAA-eiL démontre qu'il faut se battre pour engranger et qu'il faut continuer à se battre pour concrétiser ce qui a été obtenu. Alors, ne baissons pas les bras et exigeons partout la mise en œuvre de cette rénovation avec tous les moyens prévus.

L'environnement syndical est à la multiplication des congrès. Après l'UNSA, celui de la CGT s'est tenu, celui de la FSU est à venir.

Tous mettent en exergue la nécessité d'adapter les organisations syndicales aux nouvelles règles de la représentativité. Certains au SNETAA ne veulent pas le voir. Il est pourtant largement temps que, nous aussi, nous nous inscrivions dans ce débat qui conditionne la survie du SNETAA, donc son avenir. C'est ce débat que je propose de nourrir dans les prochaines semaines alors que je l'avais ouvert lors du CNE de Ronces-Bains. L'avenir du SNETAA est crucial. Il ne peut être discuté que par l'ensemble des adhérents. Ainsi, comme convenu, celui-ci sera soumis au choix des adhérents et à leur expression.

Le SNETAA-eiL doit poursuivre sa route, fort d'un projet syndical renouvelé par l'adhésion et la confiance des adhérents.

Qu'il me soit permis de dédier cet AP à notre ami Jack BOURDIN qui nous a quittés.

Je salue ici la mémoire d'un honnête homme et celle d'un vrai militant. Encore un camarade parti trop tôt. Nous ne l'oublierons pas.

Que tous les siens reçoivent au nom du SNETAA toutes nos sincères condoléances.

CONSEIL PÉDAGOGIQUE : C'EST QUOI CE "MACHIN" ?

Il revient à l'ordre du jour avec la réforme du lycée. Et un projet de décret doit être présenté au CSE (Conseil supérieur de l'Education) ce mois-ci.

Le SNETAA e.i.L. avait dénoncé cette instance intermédiaire supplémentaire composée d'enseignants « triés sur le volet » et qui est chargée d'élaborer la partie pédagogique du Projet d'Etablissement (voir AP 484 – JANVIER 2007).

Contenu dans la loi dite « Fillon » de 2005 (loi 2005-380), ce dispositif n'apparaissait pas (encore) dans un décret et n'a donc pu figurer, entre autres, dans les arrêtés concernant la rénovation de la voie professionnelle.

Il a pour mission de « favoriser la concertation entre les enseignants... Il prépare la partie pédagogique du projet d'établissement. »

Mais ATTENTION : il n'a aucun pouvoir de décision ! Il n'a aucune autorité sauf celle que nous lui laissons. Sa composition reste aléatoire et soumise à l'agrément du Chef d'établissement. La participation à ce Conseil n'est pas obligatoire et il n'appartient pas non plus aux enseignants de désigner les collègues qui vont y siéger (cela existe !).

Pour ce qui concerne les enseignants, leur « *liberté pédagogique ... s'exerce dans le respect des programmes et des instructions...* »

Le conseil pédagogique ne peut porter atteinte à cette liberté. » (article L912-1-2 du Code de l'Education).

Liberté pédagogique et autonomie des établissements.

Le SNETAA e.i.L. a dénoncé les dérives possibles de l'instauration de cette instance : division des enseignants, verrouillage de l'autonomie pédagogique des enseignants.

Ce conseil revient ici ou là dans le discours des chefs d'établissement à l'occasion de la mise en place de la rénovation de la voie professionnelle, dans le cadre prévu par la loi de l'autonomie pédagogique des Etablissements.

Ainsi sur la nouvelle disposition concernant l'accompagnement personnalisé ; le dispositif est à mettre en place à partir d'un projet élaboré par les équipes éducatives. Le Conseil pédagogique, s'il peut apporter son aide (à vérifier !) ne peut en aucun cas s'y substituer. De la même manière, la mise en place (dates, durée des séquences) des périodes de formation en entreprise ne peut être décidée par cette instance seule, encore moins par le Chef d'établissement. C'est à chaque équipe de proposer une organisation compte tenu, entre autres, de critères pédagogiques (cf statut PLP – décret 92-1189).



Le Conseil pédagogique agit parfois dans les établissements comme une instance décisionnelle au détriment des équipes pédagogiques, ce qui n'est pas son rôle.

Il n'a pas non plus à exercer un contrôle pédagogique des enseignants, ce qui est du ressort des corps d'inspection.

C'est une instance qui oppose les enseignants et instaure une harmonisation des pratiques pédagogiques (imposées souvent par le Chef d'établissement), ce qui est la négation même de la liberté pédagogique de l'enseignant inscrite dans la loi.

De la même manière, un inspecteur n'a pas à décider de manière unilatérale que les heures d'accompagnement personnalisé doivent être attribuées à telle ou telle discipline au niveau académique.

Les décisions sur le fonctionnement de l'établissement sont prises par le Conseil d'Administration. Le projet d'établissement est l'affaire de tous et tous les personnels de l'Etablissement doivent y concourir. Il doit être validé par le Conseil d'Administration. C'est là que se matérialise l'autonomie des établissements. Car l'autonomie des établissements, ce n'est pas l'autonomie du Chef d'établissement.

Le Conseil Pédagogique a un **rôle de conseil et non de décision**. Chacun doit rester à sa place.

C'est aussi pour cette raison que le SNETAA e.i.L. vous encourage à chaque rentrée pour présenter des listes au conseil d'administration, instance délibérative et décisionnelle des EPLE, où les personnels sont représentés par des collègues élus.

RÉFORME DU RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS

Admissibilité : « 2 épreuves qui devront consacrer l'élévation du niveau scientifique et sélectionner les étudiants ayant le meilleur niveau scientifique dans leur discipline »

« pas d'évaluations à caractère didactique ou pédagogique, non pertinentes à ce stade »

Admission : « 2 épreuves qui vérifieront l'aptitude à enseigner et à conceptualiser son enseignement »

« un temps spécifique d'interrogation sur la maîtrise de la compétence 'agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable' est prévu »

Le master est "généraliste disciplinaire".
Il est présenté comme « une chance pour les étudiants qui pourront se réorienter en cas d'échec aux concours »

Mais à quoi bon augmenter le niveau de connaissances théoriques des profs ??

Est-ce de cela que nos élèves, surtout en LP, ont besoin ?

Ne risque-t-on pas d'éloigner davantage les profs de la réalité des élèves ?

N'oublierait-on pas la pédagogie ??

Epreuves d'admissibilité CRPE (Profs écoles)
Résultats d'admissibilité CRPE (Profs écoles)
Epreuves d'admissibilité CAPES/CAPLP/CAPET
Résultats d'admissibilité CAPES/CAPLP/CAPET
Epreuves d'admissibilité AGREGATION
Epreuves d'admission CRPE + CAPES/CAPLP/CAPET
Epreuves d'admission AGREGATION

Licence

3 années
après le BAC

**1^{ère} année de master
(en université)**

M1

**2^{ème} année de master
(en université)**

M2

Des « stages pourront être PROPOSÉS aux étudiants »
("pratique accompagnée" en M1 et "en responsabilité" en M2).
Mais en avoir suivi ne sera pas une condition nécessaire pour passer le concours.
Qui décidera de l'attribution de ces stages et sur quels critères ?
« Les admissibles seront prioritaires », déclare le Ministre.
Ils n'ont aucune formation pédagogique : qui les encadrent ??
Seront-ils rémunérés ?
N'oublions pas qu'il faut payer 2 ans d'étude de plus pour parvenir au master !
Puisqu'ils interviennent en cours d'année, sur quels moyens horaires des DGH
ces stagiaires seront-ils affectés ?
Si ces stagiaires doivent servir de suppléants, nous disons NON !!

SALLE DES PROFS 2012

720 000 profs (1er et 2nd degrés) - dont 62 000 PLP - titulaires et compétents, même s'ils n'ont qu'une licence !!!

Leur traitement ne sera pas REVALORISE par cette réforme à moins de repasser un autre concours !!!

16 000 profs stagiaires : « prennent une ou plusieurs classes en responsabilité. 1/3 de l'année devrait servir à parfaire la formation : maîtrise de la classe, retour sur les pratiques professionnelles... ».

Qui assure cette formation ? Les stagiaires ont-ils des conseillers pédagogiques ???

« seront titularisés par l'autorité académique compétente, au vu de leur MANIÈRE DE SERVIR, sur proposition des corps d'inspection [pour tous], et après avis du chef d'établissement dans le 2nd degré ».

Que signifie « manière de servir » ???

Les néo-titulaires devraient avoir un traitement de départ plus élevé d'une centaine d'euros : dérisoire !

Quant aux 720 000 autres titulaires, ils n'en verront pas la couleur !!!

Profs contractuels : 16 000 aujourd'hui mais combien demain si on ne réagit pas ?

Le Snetaa refuse que les disciplines qui n'ont pas de licence/master (notamment les disciplines professionnelles)

ne soient pas traitées comme les autres ! Les enseignants doivent être titularisés aussi : leur expérience et leurs compétences doivent être validées directement ou par examen professionnel !

LES ACTES DE VIOLENCE RECENSÉS DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PUBLICS DU 2ND DEGRÉ, EN 2008/2009.

D'après une enquête que vient de rendre publique le Ministère de l'Éducation Nationale, les actes de violence déclarés par les établissements scolaires sont en très légère baisse par rapport à l'année dernière. L'enquête «SIVIS» porte sur 1000 établissements pendant 3 mois. Pour relativiser ces résultats, rappelons que le second degré compte 7919 établissements qui accueillent 4,2 millions d'élèves.

L'ENQUÊTE PARLE D' « INCIDENT GRAVE » : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Principalement des atteintes aux personnes : avec 81% des incidents signalés, elles restent constantes par rapport à 2007/2008. En revanche, les atteintes aux biens (vol et dommages matériels) ont baissé : de 15 à 13% des cas, et ces violences se sont transformées en atteintes à la sécurité : 4 à 6% des cas. Pour ces derniers, ce sont les trafics de stupéfiants et le port d'arme blanche qui ont augmenté mais restent quand même des faits relativement rares, avec respectivement 1,2% et 2,2% des incidents signalés.

LES « INCIDENTS GRAVES » SONT-ILS FRÉQUENTS ?

10,5 incidents graves pour 1000 élèves sont déclarés en moyenne sur la période d'étude contre 11,6 l'année précédente. Mais les LEGT n'en déclarent que 3,6 alors que les collègues (qui comptent 60% des élèves) en déclarent 12. Les LP, qui représentent 13% du second degré, déclarent 13,1 incidents graves pour 1000 élèves sur le trimestre. **Les LP seraient donc plus touchés que les autres établissements.**

LA RÉPARTITION DES INCIDENTS EST-ELLE HOMOGENE ?

L'enquête recense « les incidents graves » selon leur nombre sur le trimestre : aucun, 1 exactement, 2 ou 3, 4 ou plus. Les résultats méritent d'être connus : **aucun** acte de violence n'a été signalé dans **34 % des LP** (44% des collègues et 55% des LEGT), **au moins 4 incidents graves** ont été signalés dans **15% des LP** (13% des collègues et 7% des LEGT). La violence n'est donc pas omniprésente dans tous les établissements comme on pourrait le croire ! Ainsi, parmi les établissements qui apparaissent « les plus violents », **10% concentrent à eux seuls la moitié des incidents graves.** Et même, tous incidents confondus, les 5% des établissements les plus souvent confrontés à la violence regroupent à eux seuls 30% de l'ensemble des incidents ! **Il est donc clair que la violence en milieu scolaire reste concentrée sur certains établissements.**

QUI SONT LES AUTEURS DES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE ?

Des élèves dans 85% des cas : leur violence est dirigée vers d'autres élèves dans 34% des cas et vers des personnels dans 39% des cas.

Ce sont le plus souvent des garçons (77% des auteurs) et ils s'attaquent le plus souvent aux élèves garçons (38% de leurs victimes). Mais ils s'attaquent aussi souvent aux personnels féminins : 28% de leurs victimes.

Les filles quant à elles (18% des auteurs), s'attaquent avant tout à 40%, aux personnels féminins (qui sont donc hélas, des victimes de choix) et à 28% aux élèves filles.

La violence est donc sexuée ! Mais elle ne prend pas la même forme suivant le sexe : les filles font preuve de violence verbale dans 55% de leurs agressions contre 36% pour les garçons. En revanche, la violence physique représente 42% des violences chez les garçons mais 32% chez les filles.

Notons que les **personnels**, quel que soit le sexe, subissent de la violence verbale dans 70% des cas contre 21% pour la violence physique.

QUELLES SONT LES POURSUITES ?

Des exclusions temporaires immédiates sont infligées dans 56% des incidents graves (contre 61% en 2007/2008), et le conseil de discipline est réuni dans 29% des cas (contre 25% en 2007/2008), ce qui semble montrer que la violence est prise plus au sérieux par les directions des établissements.

La moitié des actes graves donnent lieu à des poursuites judiciaires, de plus en plus nombreuses. Si la victime est un élève alors il y a dépôt de plainte dans 45% des cas, alors que seulement 27% des personnels agressés portent plainte. Probablement parce que les personnels croient naïvement que l'institution va les soutenir et les aider à résoudre les conflits à l'interne, et surtout parce que, **pour les enseignants, que nous sommes, l'acte éducatif a encore un sens.**

Chaque enseignant ou membre de la communauté éducative a fait l'expérience d'une violence, et beaucoup en font l'expérience quotidiennement.

Le rapport de la commission Pochard rappelle que «près de 2/3 des enseignants déclarent qu'il leur arrive d'avoir à faire face à l'agressivité des élèves». Les conditions d'exercice de notre métier d'enseignant deviennent de plus en plus difficiles.

Le 20 octobre dernier, les élèves d'une classe terminale STG au lycée Jean-Lurçat, Paris 13^e ont écrit une lettre au proviseur de l'établissement pour demander à changer de professeur d'anglais. Le Ministre, le lendemain a déclaré qu'il allait envoyer des **équipes mobiles de sécurité** « pour rechercher les auteurs de cette action ». Le proviseur a été remplacé et nous ne connaissons toujours pas le ou les coupables.

L'enseignante a porté plainte et puis ... quoi après ? Le gouvernement a axé sa politique sur le *sécuritaire*, dans ce cas précis l'Education nationale a réagi fidèlement à cette lignée politique en envoyant des **équipes mobiles de sécurité**. Pour le SNETAA, sa **première réaction aurait dû être d'apporter son soutien à l'enseignante**.

Luc Chatel a confié à un criminologue Alain Bauer une mission en vue « d'améliorer le dispositif de sanction disciplinaire dans les établissements », pour lutter contre la violence scolaire. Il est aussi favorable à l'installation de « vidéo-protection » qui « a fait ses preuves ».

On aurait les moyens de payer des systèmes de surveillance très chers mais pas d'améliorer les conditions de travail de la communauté éducative, notamment en augmentant le nombre des personnels présents !

Il faut renforcer les équipes éducatives et mieux préparer les enseignants à ces situations de violence, et surtout les accompagner pour pallier à un sentiment d'impuissance. **Au sein de la fonction publique, les enseignants sont les parents pauvres en matière de moyens consacrés à l'action sociale, la sécurité, la prévention.**

Or face à ces situations, les enseignants ont souvent à subir en plus, une violence insidieuse et inattendue : celle de leur hiérarchie qui, loin de les soutenir, les culpabilise voire même les accuse ! La souffrance au travail est bien réelle, l'image de l'enseignant est totalement dévalorisée, il a le sentiment de ne plus faire du bon travail. Au moindre problème, il est culpabilisé et globalement peu soutenu par sa hiérarchie. Et surtout, il est seul !

Le SNETAA appelle à une prise en considération des situations violentes et la fin de l'isolement des personnes concernées : il faut écouter et croire les personnels victimes et mettre en place un ensemble de mesures propres à contrecarrer ces phénomènes.

La lutte contre la violence passe aussi par la lutte



contre l'échec scolaire et d'autres mesures qui ne dépendent pas de l'éducation nationale, dont la politique d'urbanisation, par exemple et le maintien de la mixité sociale. Apprendre à vivre ensemble ne va pas de soi.

Enfin, il faut surtout que l'Institution exige le respect de l'intégrité physique et morale des enseignants et du respect de leur métier, ce qui n'est pas le cas pour l'instant. Pour preuve, ce nouveau site qui propose (encore) de noter les enseignants. Pour faire de l'humour, mais malheureusement ce n'est le lieu, on pourrait se demander quelle serait la réaction des parents d'élèves si les enseignants se permettaient de les noter. Sur ce point, l'Institution n'a pas réagi pour condamner ces pratiques, ce qui n'est pas normal. L'EN ne soutient pas ses personnels : le SNETAA en fait sa première priorité.

LUTTE CONTRE LE DEFICIT PUBLIC AU ROYAUME-UNI : LES HAUTS FONCTIONNAIRES DEVRONT PAYER L'ADDITION

Alors que le déficit public devrait atteindre les 12,4 % cette année au Royaume-Uni, le Premier Ministre britannique, M. Gordon Brown, a annoncé « une série de mesures visant à diminuer les dépenses de l'Etat de 12 milliards de livres en quatre ans » (Les Echos du 8 décembre 2009).

Il a déclaré ne pas vouloir toucher aux prestations délivrées par les services publics britanniques, en clair : ne pas toucher aux petits fonctionnaires qui, chaque jour, permettent aux services publics de fonctionner et de garantir l'égalité d'accès à ces services.

Quelle recette ? Les hauts fonctionnaires auront à faire les frais de cette réduction des dépenses. Le Premier Ministre a en effet dénoncé une « culture de l'excès » des hauts fonctionnaires de l'Etat qui ont, selon lui, « perdu le contact avec la réalité ». Il a ainsi promis de réduire le salaire plus aisés d'entre eux (ceux supérieurs à 150 000 livres par an) de 20 % en trois ans. Cette réduction de salaire engendrerait une économie de 100 millions de livres, qui permettrait de « verser le salaire de

3 200 infirmières ou 2 200 professeurs », selon M. Brown. Ceci n'est qu'une idée parmi d'autres s'inscrivant dans une programme visant à réduire de 12 milliards de livres en quatre ans les dépenses du fonctionnement de l'Etat. Objectifs du programme ? Meilleure efficacité administrative, rationalisation des communications téléphoniques, diminution des horaires des consultants travaillant pour des administrations publiques. En France, on préfère supprimer des postes de fonctionnaires qui assurent la qualité au quotidien des services publics et dans le même temps, augmenter irrationnellement le nombre des conseillers dans les différents Ministères ! En France, on préfère s'assurer du démantèlement des services publics, les uns après les autres... Le SNETAA-eiL condamne les attaques répétées contre les services publics visant à les casser, car seuls des services publics forts peuvent garantir une égalité d'accès à l'éducation ou à la santé, pour ne prendre que ces exemples !

Assurance auto : comment dépenser moins...

Dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat, la GMF vous permet de réaliser des économies sur votre budget auto. Tout en étant mieux assuré, mieux remboursé.

3 questions à : Laurent Deville, agent EDF en banlieue parisienne, 30 ans

1- Quelle utilisation faites-vous de votre voiture ?

Je ne peux malheureusement pas m'en passer ! Pourtant, je prends les transports en commun tous les jours pour aller de mon domicile parisien à mon travail en banlieue. Mais une voiture, c'est quand même bien pratique pour pouvoir quitter la ville et partir le week-end en toute liberté.

2- Avez-vous pu réaliser des économies sur votre budget auto ?

Les transports, cela demeure un poste important dans mon budget ! Comme je devais changer de voiture, j'ai décidé en début d'année de troquer mon vieux véhicule pour une auto neuve. J'ai investi dans une voiture propre, qui produit moins de 120 g de CO² au km. J'ai pu bénéficier de 700 € au titre du bonus

5 345 € :
budget auto moyen ⁽¹⁾

écologique mis en place par les pouvoirs publics, et de 1 000 € supplémentaires de prime à la casse ⁽²⁾.

3- Pourquoi avoir souscrit un contrat AUTO PASS auprès de la GMF ?

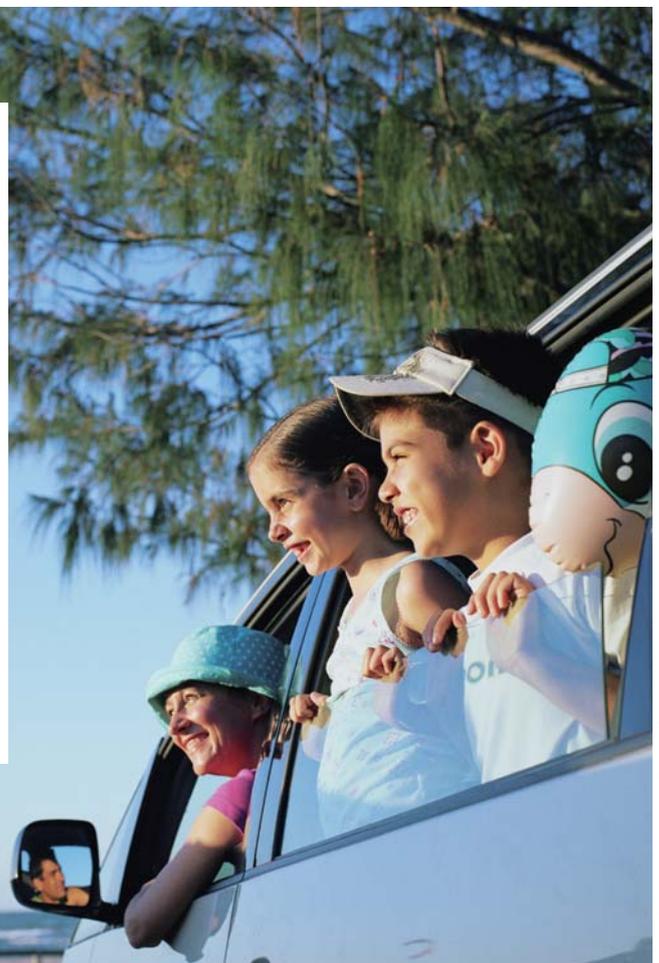
J'ai profité d'un tarif vraiment intéressant. Avec le Bio Bonus prévu au contrat, la GMF donne un sérieux coup de pouce aux acquéreurs de véhicules propres. Et j'ai pu aussi bénéficier de la réduction ECO PASS réservée aux automobilistes titulaires d'un abonnement annuel de transports en commun, ce qui est mon cas. Au total, ma cotisation a réellement baissé par rapport au tarif normal. Sur un peu plus de 500€, l'économie dépasse 67€ ! ⁽³⁾

(1) source : Automobile Club, budget pour une Clio III essence, chiffre 2007.
 (2) super bonus pour la mise au rebut d'un véhicule de plus de 10 ans, suite à l'acquisition d'un véhicule propre (moins de 160 g CO²/km).
 (3) économie de 67,31 € sur une cotisation annuelle de 503,65 € pour l'assurance d'un véhicule Peugeot 207 HDI Premium 90 5 CV avec le contrat GMF AUTO PASS, formule tous risques confort avec franchise, pour un conducteur âgé de 30 ans, à 40% de bonus sans sinistre responsable.
 (4) ni étudiants, ni lycéens.

ASSURANCE AUTO PASS DE LA GMF : les + qui vous font gagner de l'argent

Avec AUTO PASS, vous profitez de tarifs en baisse de 3% en moyenne, avec en plus des réductions significatives dans un ensemble de cas :

- BIO BONUS**
- 5% sur l'assurance des véhicules propres (moins de 120 g de CO²/km parcouru) de moins de 5 ans
- PETIT ROULEUR**
- 10% si vous faites moins de 5 000 km par an en usage privé avec votre véhicule
- ECO PASS**
- 10% pour les automobilistes ⁽⁴⁾ titulaires d'un abonnement annuel payant de transports en commun
- BONS CONDUCTEURS**
ils ne paient pas pour les autres, et encore moins avec AUTO PASS ! Avec 50% de bonus sans sinistre responsable depuis 7 ans, la GMF augmente le bonus jusqu'à 65%. C'est le Bonus + !
- JEUNES AGENTS DU SERVICE PUBLIC DE MOINS DE 30 ANS**
- 25% de réduction sur la première année de cotisation pour tous les contrats d'assurance, et notamment l'assurance auto. Plus encore : aucune surprime pour conducteur novice !



BUDGET 2010

La loi de finances pour 2010 vient d'être votée par l'Assemblée Nationale. C'est elle qui permettra de définir le budget de la France pour l'année à venir.

LES RECETTES GLOBALES.

Rappelons que les recettes sont dues essentiellement aux impôts, taxes, amendes... Le budget 2009 semblait nous épargner puisque l'augmentation des recettes n'était que de 1,2% par rapport à 2008. La situation est très différente pour l'année 2010 avec 15,5% d'augmentation des recettes !

Où l'Etat va-t-il prendre cet argent ?

Si l'impôt sur le revenu baisse très légèrement (-2,3 % soit 1,3 milliard d'euros), les « autres impôts directs et taxes assimilées » doublent soit une manne de... 13,3 milliards d'euros.

	Budget 2009	loi de finances 2010	variation 2010/2009
total des recettes prévues	231, 390	267, 176	+ 15,5 %
total des dépenses estimées	349, 796	387, 990	+ 10 %

(en milliards d'euros)

LE BUDGET DE L'EDUCATION NATIONALE.

Avec 60,8 milliards d'euros, l'augmentation des crédits est faible pour 2010 et quasiment identique à l'année précédente. Il y a donc effet d'annonce sur le maintien des crédits du programme « enseignement scolaire » avec le différentiel de l'inflation.

L'enseignement professionnel n'est pas le plus mal servi. En revanche la formation des personnels voit ses crédits diminuer de moitié : cela correspond à la suppression des postes de stagiaires avec le projet de mastérisation. De plus la formation des personnels est maintenant sacrifiée sur l'autel de l'austérité budgétaire. Le Snetaa ne manquera pas de rappeler les engagements qui figurent dans les textes de la rénovation de la voie professionnelle à ce sujet et le besoin de formation !

Notons que les crédits affectés au « remplacement » (suppléances par des TZR pour une durée supérieure à 15 jours ou par des collègues en HSE sur une courte durée) ont baissé de près de 9% alors qu'ils avaient augmenté de 35 % en 2009 ! C'est le recours aux non-titulaires comme variable d'ajustement.

	Budget 2009	loi de finances 2010	variation 2010/2009
Enseignement scolaire public du second degré	28, 624	29, 045	+ 1,5 %
<i>Enseignement général et technologique en lycée</i>	<i>6, 325</i>	<i>6, 525</i>	<i>+ 3 %</i>
<i>Enseignement professionnel sous statut scolaire</i>	<i>3, 796</i>	<i>3, 975</i>	<i>+ 4,5 %</i>
<i>Apprentissage</i>	<i>6, 187</i>	<i>6, 277</i>	<i>+ 1,4 %</i>
<i>Formation des personnels enseignants et d'orientation</i>	<i>0, 473</i>	<i>0, 222</i>	<i>- 47 %</i>
Enseignement privé du premier et du second degrés	6, 942	7, 046	+ 1,5 %
<i>enseignement professionnel privé sous statut scolaire</i>	<i>0, 732</i>	<i>0, 751</i>	<i>+ 2,5 %</i>

(en milliards d'euros)

LES EFFECTIFS DE LA FONCTION PUBLIQUE.

33 493 : c'est le nombre d'emplois (ETP*) qui seront supprimés dans la fonction publique en 2010, amenant les effectifs à 2 007 045 emplois. 30 509 ETP avaient déjà disparu en 2009, et 22 700 en 2008.

L'Education nationale a donc perdu 11 200 ETP en 2008 (soit 49% du total), 13 500 ETP en 2009 (soit 44%). En 2010, 16 000 suppressions sont prévues, soit 48%. L'Education Nationale dans son ensemble est donc la victime principale de la politique de réduction massive du nombre de fonctionnaires sans interrogation réelle sur les conditions de travail. La qualité de notre service public est en jeu !

Comment les enseignants sont-ils touchés par cette mesure ?

Dans le primaire, 9 182 emplois de stagiaires (ETP*) seront supprimés d'où la disparition réelle globale de 7000 ETP, per-

sonnel d'encadrement compris. Dans le secondaire, 6 733 ETP de stagiaires seront supprimés d'où la disparition réelle globale de 6 589 ETP, personnels d'encadrement et administratif compris. C'est donc la mastérisation et la suppression de l'année de stage dès la prochaine rentrée qui conditionne la perte de ces 15 915 ETP ! Il est donc urgent de ne pas faire dire n'importe quoi aux chiffres !

De fait, les besoins en moyens n'ont pas diminué avec la mise en place de la rénovation de la voie professionnelle. Il est donc urgent de se battre dans les conseils d'administration pour que les DGH** 2010 ne soient pas amputées et que les postes ne soient pas transformés en blocs de moyens provisoires ! C'est réalisable : il faut demander l'application des textes ! Le Snetaa l'a fait, le Snetaa le fera encore !! C'est ensemble notre combat.

*ETP = équivalent temps plein.

** DGH : Dotation Globale Horaires

REVALORISATION ? NON, « TAMBOUILLE FINANCIERE » !

Tous reconnaissent que les traitements des enseignants sont insuffisants : syndicats, Président, Ministre...

Elever le niveau de recrutement des enseignants doit entraîner un meilleur niveau de rémunération ; là aussi tous se disent d'accord !

Mais, déception, quand on entend ce qui semble vouloir être proposé.

D'abord le Ministère ferait une royale économie en ne rémunérant pas l'année de stage ; ça commence mal !

Et ce magot serait ensuite redistribué dans le temps pour financer un gain estimé à 135 euros net mensuel pour un débutant.

Il percevrait donc un rappel financier qui en 12 ans correspondrait au coût de l'année stage où il n'a pas été rémunéré !

Vous appelez ça... revalorisation ? Pas nous ! Voilà pour les débutants ! Et pour les autres ?

Il serait question de mesures dont le contenu n'est pas connu, qui ne concerneraient que 15 % des enseignants à l'horizon 2016.

Et les autres ? Rien de précis actuellement.

Pour l'instant, la perte du pouvoir d'achat, elle, est bien réelle pour tous !

La revalorisation pour tous n'est pas encore à l'ordre du jour !

Avec le SNETAA-eiL, continuons à revendiquer une réelle revalorisation pour tous !

ADAPTATION SCOLAIRE ET HANDICAP (ASH)

Les petites batailles font de grandes victoires (futures)

Lors de la réunion du 25 septembre 2009 sur l'ASH au siège du SNETAA, il avait été évoqué les spécificités des métiers rencontrés au sein des SEGPA de l'académie de Paris (métiers de la Plume, Staffeur, Encadreur, Ebéniste, etc...).

Il apparaissait clairement que les collègues de ces métiers artisanaux liés à l'Art subissaient des pressions qui visaient à leur faire intégrer des champs professionnels généraux (Bâtiment et AHS -Alimentation-Hygiène-Sécurité) et donc à supprimer ces spécialités atypiques.

Ces ateliers étaient cependant porteurs et viviers de CAP dans ces métiers rares existant par le fait d'une demande réelle des entreprises locales.

Lors de la réunion académique d'harmonisation sur le protocole de rénovation de la voie professionnelle, la S3 du SNETAA de Paris (Martine Le Hemonet) a évoqué cette situation particulière.

Depuis lors, le processus a été figé et les collègues se voient confortés dans leur domaine professionnel. Le SNETAA se réjouit de cette situation et espère qu'elle se pérennisera dans l'avenir.

Les élèves continueront ainsi à s'épanouir pleinement dans ces formations différentes mais bien réelles en terme d'emploi de la production. Cette démarche de proposition efficace du SNETAA semble prouver que tout n'est pas définitif quant aux orientations qui sont appliquées à nos structures.

Le dialogue reste ouvert et il nous faut en profiter. Dire Non, c'est peut-être bien, mais encore faut-il argumenter efficacement.

L'AMIANTE : DANS L'EDUCATION NATIONALE AUSSI !

Il aura fallu très, trop, longtemps au Ministère de l'Education Nationale pour publier un premier résultat pour le recensement des personnels exposés à l'amiante.

Et encore, cette enquête du « plan d'action amiante » diffusée au CCHS (Comité Central d'Hygiène et Sécurité) ne porte que sur 6135 questionnaires d'agents nés en 1949 ou avant exerçant dans toutes les académies.

Le résultat de cet échantillon est grave :

- 4213 personnes (soit 68,6 %) ont été exposées à l'amiante.
- 407 personnes (6,6 %) de façon plus ou moins régulière.
- 3672 (59,8 %) de façon « faible »
- 1798 personnes (29,3 %) n'auraient pas été exposées.

Quand on constate sur cet ensemble de 6135 personnes que près de 70 % ont été exposées à l'amiante, cela doit imposer à notre ministère une enquête concernant tous les personnels : c'est ce que demande depuis 15 ans le SNETAA-eiL. C'est une obligation de notre employeur.

LES PRESTATIONS FAMILIALES 2009

La CAF (Caisse d'allocations familiales) est désormais l'« interlocuteur unique » pour la gestion de l'ensemble des prestations familiales.

Voir le site : www.caf.fr pour les montants des différentes prestations et les conditions de perception

Nombre de prestations familiales sont soumises aux conditions de ressources des familles.

Le plafond de ressources est désormais revalorisé au 1er janvier de chaque année.

Depuis 2009, l'année de référence est devenue l'avant-dernière année civile ; ce seront donc les revenus de 2007 qui seront pris en compte pour le versement des prestations familiales en 2009.

LES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE 2009.

Vous avez peut-être des droits à faire valoir selon vos revenus ! Surtout s'ils ne sont pas élevés.

Renseignez vous auprès du service d'action sociale du Rectorat ou de l'Inspection Académique.

Ces prestations d'action sociale ne sont délivrées qu'à la demande des intéressé(e)s.

Le RFR (revenu fiscal de référence) concernant les « plafonds » d'accès est celui de l'imposition des revenus 2007.

Mais dans la Fonction Publique, et encore moins dans l'Education Nationale que dans les autres Ministères, l'action sociale est très peu dotée de moyens, ce que nous contestons évidemment !

De plus, depuis 2006, l'externalisation de la gestion de prestations sociales vers le secteur privé ou marchand (ex: groupe ACCOR !) constitue une grave rupture ! C'est une gestion privée de fonds publics qui prive de dizaines de millions d'euros les fonds disponibles pour financer ces prestations ; ce n'est pas supportable !

MUTATIONS 2010 : PREFEREZ LE SNETAA-EIL CHOISISSEZ !

- **Soit** vous faites tout seul, vous savez lire le BO !

- **Soit** vous avez été naïfs et avez fait confiance à une société privée, une plate-forme téléphonique utilisant des intérimaires. Là, c'est plus grave : rien n'engage notre administration si les réponses ne sont pas fiables, si les conseils donnés se révèlent incomplets ou inadéquats : lamentable !

Il ne fallait pas supprimer des postes dans les services de gestions où les personnels titulaires expérimentés connaissent le fonctionnement : déplorable !

Donc, autant à l'inter qu'à l'intra ne vous laissez pas tromper !

- **Soit vous préférez le SNETAA-eiL** qui a fait preuve depuis longtemps de son efficacité. D'abord par son rôle important d'informations précises et spécifiques pour chaque mouvement et chaque discipline : on est des pro ! Et par tous les moyens militants mis à la disposition des collègues : sa revue « mutation », le site national et les sites académiques, les nombreuses réunions animées par des élus paritaires expérimentés dans toutes les académies, les rencontres, les appels téléphoniques, vos mails... Ensuite, le suivi et la défense de votre dossier individuel pour le contrôle du barème et la réparation d'erreurs. Enfin votre défense aux mouvements spécifiques ou aux mouvements inter puis intra où le SNETAA intervient en CAPN ou CAPA.

Le SNETAA a des élus dans toutes les académies !

Donc, oui, préférez le SNETAA-eiL pour votre information et votre défense afin d'éviter que puissent s'installer l'arbitraire et la déréglémentation.

« ... le droit ne s'use que si on ne s'en sert pas !!! »

Formation néo-titulaires rentrée 2009 : trop d'inégalités !

Plusieurs collègues nous ont interpellés sur l'inégalité qui règne en maître sur la formation des néo-titulaires. En effet force est de constater les écarts dramatiques qui existent d'une académie à l'autre. Dans certaines, les néo-titulaires bénéficient jusqu'à deux heures de décharge sur leurs obligations de service hebdomadaire, dans d'autres, le rectorat s'est contenté de conseiller de libérer leur mercredi après-midi. Et dans d'autres enfin, personne ne semble être au courant ! Le statut de titulaire relève pourtant bien du cadre de la fonction publique qui reste jusqu'à preuve du contraire national. Mais on constate là encore une gestion sur le terrain abusive et déréglémentée. On nous répond que c'est une gestion décentralisée !

Le SNETAA-eiL s'oppose au dérapage académique et réclame un cadre national clair et précis de formation qui soit appliqué à tous les néo-titulaires quelle que soit leur affectation. La formation des néo-titulaires est très importante car elle permet un accompagnement et un échange précieux en début de carrière. Que dire encore lorsque l'administration tente à tout prix de leur imposer en plus des heures supplémentaires ! Rappelons enfin que la formation tout au long de la carrière concerne l'ensemble des enseignants, mais encore faut-il qu'on nous en donne les moyens sur le terrain !

Joignez votre Snetaa académique pour connaître les modalités qui sont prévues et signalez nous toute difficulté rencontrée.

LA REFORME DES PENSIONS EN EUROPE

Selon un rapport de l'Internationale de l'Education, **bien que fonctionnaires dans la majorité des pays, les enseignants et enseignantes sont très loin d'être égaux quant aux conditions d'accès à la retraite et sont tout aussi susceptibles que le reste de la population d'être touchés par les réformes du système de pension.**

Une étude menée dans 33 pays a montré une tendance générale du retrait de l'Etat-Providence, changement s'accompagnant **d'une réforme des pensions, contestée par les syndicats mais encouragée par l'Europe** et d'une privatisation partielle de son régime, système encore plus répandu dans les nouveaux Etats membres.



INEGALITE HOMMES / FEMMES DANS LA PENSION

Cette réforme visant à lier la pension aux revenus des employés met en exergue une forte disparité entre hommes et femmes, tant au niveau des critères d'accès aux régimes de pension que des modalités du calcul de son montant. **L'enseignement avec près de 70% d'enseignantes est directement concerné.**

Les raisons en sont multiples, la première étant la différence de rémunération entre hommes et femmes qui de l'ordre de 15% est restée inchangée depuis 2003.

En outre les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'avoir un emploi à temps partiel : 44% seulement des femmes travaillant dans l'enseignement ont un temps complet contre 68% pour les hommes. **Ces inégalités de salaire se prolongent avec l'âge et dans la pension.**

BOULEVERSEMENT DES SYSTEMES DE PENSION

Dans un tiers des pays étudiés, les régimes de pension ont été partiellement privatisés, ces systèmes mixtes reposant sur un système obligatoire public, complété par un système privé avec compte épargne individuel, certains pays ayant rendu ce système privé obligatoire.

Ces processus étant liés au montant des cotisations et à la capacité d'épargne, les femmes en sont encore pénalisées.

L'accès aux retraites est une première source d'inquiétudes. Le système le plus répandu est l'âge minimum de la retraite mais cet **âge est en constante augmentation en Europe**. Les femmes, traditionnellement plus impliquées dans les obligations familiales, pouvaient prétendre à partir plus tôt à la retraite mais cette différence tend à disparaître.

IMPACT MAJORE SUR LES FEMMES

Quant aux discriminations sur le montant des pensions, certains pays, un tiers, ont mis en place un revenu minimum afin de garantir à tous une pension décente.

Contrairement à cette mesure qui va dans le sens d'une meilleure **harmonisation des pensions**, d'autres procédés sont source de discrimination : le recours aux tableaux d'espérance de vie et l'intervalle du revenu de base .

Les femmes vivant plus longtemps, certains pays, une minorité, ont mis en place une hausse des cotisations ou une diminution du montant des pensions, risquant d'exposer bien davantage les femmes à la pauvreté. Ceci étant existant dans la majorité des pays des dispositions pour prendre en compte le congé parental dans le calcul de la pension.

BASE DE CALCUL

Et pour ce qui est de l'intervalle de base de calcul, les systèmes varient énormément, ceux basés sur les meilleures ou dernières années désavantageant moins les femmes. **Plus la période de base est courte, plus la différence entre genres est réduite.** Mais dans les deux tiers des pays, une contribution régulière est demandée afin d'accéder à une retraite complète, pénalisant là encore les femmes qui sont davantage susceptibles d'interrompre leur carrière. Mais pour remédier à cela la plupart des pays prennent en compte les responsabilités familiales dans ce calcul et mettent en place des dispositions afin d'acquiescer des droits à la pension en ayant travaillé à temps partiel. Malgré ces mesures positives, **un tiers des pays pénalisent encore les enseignants en retraite s'ils ont réduit leur temps de travail.**

DEVELOPPER LE SYNDICALISME DES RETRAITE(E)S.

Lorsqu'arrive la retraite, de nombreux collègues ne se syndiquent plus, hélas ! « A quoi ça sert ? » est la question qui revient régulièrement.

Nombre d'autres restent syndiqués au SNETAA Eil. D'abord par solidarité avec leur profession et avec leur syndicat qui les a soutenus et dans lequel ils ont milité des décennies. Ils y ont connu l'aventure de l'enseignement professionnel public est ses réelles avancées statutaires et pédagogiques. Ils savent qu'ensemble, en poste ou en retraite, le combat continue et nous avons encore beaucoup à défendre face aux régressions en cours. Et le syndicat doit être porteur de toutes les revendications des Collègues, élaborées par eux-mêmes car ils sont tous plus ou moins sensibles à tel

ou tel aspect de la vie sociale, économique, professionnelle.

Oui, les retraités aussi sont porteurs de revendications spécifiques qui doivent être soutenues. Avec l'âge ce peut être plus le souci de santé, le coût des médicaments et les remboursements, le coût des médecins et de l'hospitalisation et les moindres remboursements, voire l'aide à domicile ou la prise en charge de la dépendance... Mais c'est aussi la baisse du pouvoir d'achat des pensions, le coût des transports, des loyers, des charges, des taxes et des impôts de tous types...

Oui, la solidarité intergénérationnelle doit s'exprimer et vivre dans notre syndicat.

Oui, le SNETAA compte sur les retraités pour prendre toute leur place dans les instances syndicales pour faire entendre leur voix et s'organiser au niveau académique où des réunions retraités existent. C'est un lieu de rencontres, d'échanges, d'expression de leur volonté et de préparation d'actions.

Les retraités sont des actifs comme les autres. Les solidarités n'ont pas d'âge !

Cher(e)s Collègues retraité(e)s, continuez à prendre votre place dans le combat syndical, ne restez pas isolé(e)s !

ASSEMBLEE GENERALE DES INSTANCES SYNDICALES EUROPEENNES : LE SNETAA-EIL S'INSURGE

L'Assemblée Générale du Comité Syndical Européen de l'Education (CSEE) et de l'Internationale de l'Education (IE) avait lieu du 23 au 25 novembre derniers. Le SNETAA-eiL y a participé. Alors que le thème central de ce rassemblement aurait dû être la gestion de la crise économique et financière et de ses impacts sur l'éducation, beaucoup de temps a été utilisé pour une lutte concernant les structures des deux organisations. Lors de la présentation du programme d'activités conjoint au CSEE et à l'IE, le SNETAA-eiL est intervenu au nom de la voie professionnelle en France. Une étude sur les divers systèmes d'enseignement professionnel est proposée, pour ensuite mieux définir les points communs, les attentes et les besoins de cette voie spécifique. Par contre, le SNETAA-eiL s'est insurgé de ne pas avoir été consulté pour l'élaboration de ce programme, en tant qu'organisation majoritaire française sur le secteur. Il a été répondu que les organisations syndicales ne sont pas consultées sur ce point et que le programme est établi par le Bureau.

L'accompagnement de plusieurs

réformes européennes, dont la réforme sur la masterisation, figurait au programme ! Les Bureaux du CSEE et de l'IE comprennent des membres d'organisations syndicales françaises ne partageant absolument pas les lignes de politique syndicale du SNETAA-eiL ! Il est inacceptable de se faire imposer un programme et une politique syndicale de cette façon ! Le SNETAA-eiL ne fait pas partie des organisations syndicales qui crient au loup en France sur des réformes en cours alors qu'ils les plébiscitent au niveau européen !

Le SNETAA-eiL, en France ou en Europe, entend défendre les intérêts matériels et moraux de ses personnels, exige la revalorisation de la voie professionnelle offrant un parcours digne à nos élèves allant du niveau V au niveau III avec de nouvelles avancées pour nos enseignants, combat pour qu'aucun élève ne sorte du système scolaire sans qualification !

Le SNETAA-eiL s'est également élevé contre le Comité de Dialogue Social Sectoriel Européen de l'Education que certains tentent de nous imposer pour biaiser les négociations en les tenant d'abord au

niveau européen. Seuls le SNETAA-eiL et Force Ouvrière contestent ce Comité qui devrait être opérationnel dans les prochaines semaines. Pourquoi cette opposition ? Au sein de ce Comité, seul un représentant syndical par pays pourra prendre part aux négociations. Comment d'autres organisations aux mandats diamétralement opposés à ceux du SNETAA-eiL pourront prétendre défendre les intérêts de nos adhérents ?

La Commission Européenne nous impose suffisamment de réformes comme cela pour qu'en plus elles soient appuyées par d'autres organisations qui se disent majoritairement représentatives ! Il ne resterait plus alors aux collègues qu'à suivre gentiment une politique syndicale définie par d'autres ! C'est inacceptable ! Pour ces raisons, le SNETAA-eiL a fait une déclaration commune avec le syndicat français Force Ouvrière, le seul autre français à refuser ces conditions, lors de cette assemblée générale.

Vous pouvez la consulter sur le site snetaa.org



DÉCLARATION COMMUNE SNETAA FNEC/FP/FO

Varsovie, le 24 novembre 2009

FNEC FP



Confédération Générale
du Travail FORCE OUVRIERE

La crise économique, financière et sociale est loin d'être terminée et elle frappe de plein fouet les enseignants comme tous les salariés.

Dans toute l'Europe, il n'est pas un jour sans que soient annoncés de nouveaux plans de licenciements. Dans notre propre pays, près d'un million de chômeurs supplémentaires sont annoncés pour l'année 2009. Dans son communiqué du 10 septembre dernier en réaction au rapport de l'OCDE « *regards sur l'éducation de 2009* », l'Internationale de l'Éducation relève à juste titre que « les données récentes » qu'elle a collectées « *montrent que les budgets de l'éducation et les salaires des enseignants souffrent de coupes sévères dans nombre de pays de l'OCDE, tout particulièrement en Europe centrale et orientale. Les plus importantes se sont produites en Lettonie, où les salaires des enseignants ont été réduits de plus de 50%.* »

L'IE vient de faire également une déclaration importante contre la privatisation à l'occasion de la 7^{ème} conférence de l'OMC.

C'est dans cette situation que, syndicats enseignants des pays de l'Union Européenne, nous sommes conviés à poursuivre la mise en place d'un « comité de dialogue social européen sectoriel » placé auprès de la Commission européenne. Est-ce ainsi qu'on peut organiser la résistance et lutter contre la privatisation ?

Il saute aux yeux de tous que les contraintes budgétaires et monétaires et l'application du principe de la « concurrence libre et non faussée », impulsées au niveau de l'Union européenne, ont conduit au désengagement de l'État, aux privatisations des services publics, à la diminution des effectifs d'agents publics.

Dans notre propre pays, le gouvernement a engagé la révision générale des politiques publiques et s'attaque au statut des fonctionnaires et à leurs acquis. Dans l'éducation nationale l'existence de l'école maternelle publique est menacée, tout comme les lycées professionnels publics. Dans l'enseignement supérieur et la recherche, ce que la ministre a dû concéder au printemps face à une mobilisation sans précédent des personnels pour préserver le statut national des universitaires, risque d'être mis en cause par l'autonomie octroyée par la LRU aux Présidents d'université, à la demande même de la Commission européenne.

La question du rôle et de la responsabilité des syndicats est d'une brûlante actualité.

S'agit-il d'accompagner les initiatives de la Commission européenne et des gouvernements et d'en gérer les conséquences ?

En juin 2007, dans un communiqué commun du SNETAA et de la FNEC FP FO, nous écrivions :

« Le mouvement syndical ne doit pas apparaître comme subsidiaire des institutions européennes, mais affirmer sans cesse son indépendance, et son attachement à la négociation collective, libre et autonome. Le « comité de dialogue social sectoriel » dont la mission serait de fait d'accompagner la mise en place, dans le domaine de l'éducation et de la formation, les communications, et recommandations de la Commission européenne et leurs déclinaisons nationales ne nous paraît pas propre à faire avancer nos revendications selon la démarche indépendante qui est la nôtre.

Selon la Commission elle-même, le rôle des « partenaires sociaux » serait de compléter son action.

Nous préférons quant à nous, la conception selon laquelle le rôle des organisations syndicales de salariés est de défendre les intérêts particuliers, matériels et moraux de ceux-ci. »

C'est dans le cadre national que les syndicats se sont construits et combattent : leur existence dans le cadre de chaque nation est une conquête démocratique fondamentale à préserver.

Les syndicats n'ont pas à obéir à des critères établis au plan supranational, aux critères des institutions communautaires, comme les coupes drastiques dans les dépenses publiques. L'indépendance syndicale doit être préservée.

Faire croire qu'une organisation syndicale pourrait représenter toutes les autres, c'est demander aux unes ou aux autres de taire leur point de vue.

Dans la situation actuelle, les personnels de l'éducation comme tous les salariés, ont besoin de disposer de syndicats libres et indépendants pour défendre leurs revendications.

REPRÉSENTATIVITÉ : LIBERTÉ SYNDICALE, LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DE REVENDICATION !

LE SNETAA EIL FAIT PARTIE DE CEUX QUI ESTIMENT QUE LA LIBERTÉ SYNDICALE EST UN DROIT FONDAMENTAL QUI NE PEUT SUBIR AUCUNE RESTRICTION.

C'était jusqu'à maintenant le cas en France, et dans le cadre de l'Europe.

Mais cette liberté syndicale est attaquée en France !

En effet, depuis la « position commune du 9 avril 2008 sur la représentativité syndicale, le développement du dialogue social et le financement du syndicalisme » (signée par la CGT et la CFDT en particulier mais refusée par la majorité des autres organisations syndicales), la Loi du 20 Août 2008 « portant rénovation du dialogue social » veut modifier les règles de représentativité syndicale.

Cette Loi introduit de nouveaux cadres restrictifs :

- Les syndicats qui n'auraient pas atteint 10% des suffrages lors des élections professionnelles seraient éliminés et jugés non représentatifs. Donc pour eux, il n'y aurait plus d' élu du personnel, plus de local, plus de décharge, plus de participation aux instances de décision

Cette décision a déjà été appliquée dans plusieurs entreprises où des élections professionnelles ont eu lieu il y a peu de temps, la RATP par exemple. Et les syndicats n'ayant pas atteint le seuil imposé ont été éliminés et privés de leurs moyens de fonctionnement. Il est insupportable que certains (à qui ça profite essentiellement : CGT et CFDT) osent dire que le « principe de la liberté syndicale » n'est pas atteint !

Cette décision est contestée par de nombreux syndicats (dont le SNETAA) et des confédérations ; et nous n'avons pas tort ! Par exemple, le jugement du Tribunal d'instance de Brest du 27 Octobre 2009 estime que cette restriction de représentativité est contraire au droit communautaire de

l'Europe et qu'elle organisait une ingérence insupportable dans le fonctionnement syndical.

- Dans la Fonction Publique, seules les organisations qui atteindront plus de 10% des suffrages dans les trois fonctions publiques seront désignées « représentatives » pour négocier des accords ! La ficelle est un peu grosse : il ne resterait plus que la CGT et la CFDT ! Et tous les autres seraient éliminés : ce n'est pas supportable ! Le SNETAA et d'autres demandent la suppression de ces cadres restrictifs.

- Le gouvernement a décidé de faire des cas particuliers :

- C'était déjà le cas dans la loi pour les journalistes et les cadres !
- Et le Parlement vient d'adopter des règles spécifiques, mardi 3 novembre 2009 pour la représentativité du Syndicat National des pilotes de lignes dans la Loi relative aux transports ! (Et là, drôle, la CGT et la CFDT avaient protesté estimant cette décision « corporatiste » ! Evidemment ces 2 ne « touchent pas terre » dans ce secteur ! Et le gouvernement tenait à « apaiser les tensions » suite à la grève des pilotes de lignes !)

Avec le SNETAA, ne laissons pas limiter le droit syndical ! Nous sommes le 1^{er} syndicat des PLP depuis 1967 aux élections professionnelles des PLP et nous aurions le droit de ... disparaître ! NON !

Le SNETAA s'adresse à tous les syndicats, fédérations, confédérations qui refusent d'admettre ces restrictions inacceptables et veulent s'organiser pour contester ces décisions et trouver ensemble les formes et les moyens d'aboutir au retour à la liberté syndicale sans restriction.

Et à ceux aussi qui, comme nous, ne veulent pas voir disparaître le paritarisme dans la Fonction Publique.

A en croire le commissaire européen à l'éducation, « les réformes de l'éducation dans l'Union Européenne ont bien avancé, mais nous ne devons pas ralentir maintenant. » **Certains croient encore à la subsidiarité ?**

Concernant les objectifs de Lisbonne, seul celui de l'augmentation de diplômés en mathématiques, sciences et technologies a été atteint. Par contre, **la réduction du décrochage scolaire, pour laquelle le SNETAA-eiL se bat plus encore depuis des mois**, est loin d'être atteinte. Le nombre d'adultes participant à la formation tout au long de la vie est jugé très insuffisant, de même que le nombre de jeunes qui terminent le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

De nombreux pays utilisent le cadre européen des compétences clés comme référence pour les réformes. **L'UE estime qu'il reste beaucoup à faire pour favoriser le développement des compétences des enseignants.** On retrouve ici le discours de Luc Chatel... Mais toujours point de DIF* dans l'Education Nationale ni de formation continue digne de ce nom !

Autres enjeux privilégiés de l'UE : l'accroissement de la mobilité ou encore une meilleure adéquation de l'éducation et de la formation aux besoins du marché du travail et de la société. **L'UE recommande la création de partenariats entre le monde de l'éducation / formation et le monde du travail.**

Une enquête de l'OCDE rapporte que les enseignants ne disposent pas de formation continue de qualité satisfaisante. Le secrétaire Général de l'OCDE a par ailleurs déclaré : « les enseignants sont la force vive de l'enseignement et leur perfectionnement professionnel est essentiel pour préserver la qualité des systèmes éducatifs ». L'étude montre que les formations en cours de carrière sont en inadéquation avec leurs besoins.

Les fonctionnaires de la **Suisse Romande** voient leurs salaires et promotions bloqués dans le budget 2010 prévu par le gouvernement. Dans leurs revendications, les syndicats d'enseignants ont été rejoints par les syndicats de police.

Luc Chatel, a lancé **une mission sur le remplacement des enseignants absents** et devrait annoncer une réorganisation au début 2010... Alors que le rapport commandé par son prédécesseur donne l'idée d'absentéisme abusif, certains ont la bonne idée de le relier aux conditions de travail qui se dégradent encore et toujours plus, sans aucun soutien véritable de l'administration. Le revalorisation n'est qu'un mot qui brille dans les discours, loin d'être de mise dans la réalité ! **Elargissement des zones de remplacement et du recours aux vacataires (un rapport d'audit note qu'un vacataire coûte 20 % moins cher qu'un titulaire...) sont déjà annoncées ! Autres pistes ? Le recours aux jeunes retraités et aux étudiants en Master...**
Le SNETAA-eiL refuse les dégradations des conditions de travail dans l'enseignement et la fonction publique !

Laurent Hénart, député UMP, et Martin Hirsch, Haut Commissaire, incitent le gouvernement à prendre des mesures pour **développer l'apprentissage dans la fonction publique, avec pour objectif 100 000 contrats annuels.** Laurent Hénart incite par ailleurs le gouvernement à prendre des mesures pour encourager les collectivités territoriales à embaucher des apprentis dès l'année 2010... Les représentants du gouvernements et de la majorité gouvernementale ne savent plus quoi inventer pour sauver la peau de l'apprentissage !

* DIF : Droit Individuel à la formation